

Image not found or type unknown



Digicode de porte bat cour

Par **Irènette**, le **23/06/2019** à **15:08**

Bonjour.

Nous avons deux portes sécurisées avec digicode, j'habite au RDC du bâtiment cour qui était en libre accès, la copropriété a fait mettre un troisième digicode avec une fermeture à bandeau et ventouse bruyante, j'ai mis l'affaire en procédure la copropriété a été condamné à faire cesser les bruits, ils ont rafistoler comme ils ont pu cela à tenu un temps, et voilà que cela recommence, puis-je leurs imposer de remettre la porte à l'état d'origine c'est à dire en libre accès. Merci de me répondre. Cordialement

Par **youris**, le **23/06/2019** à **18:03**

Bonjour,

Si la copropriété a été condamnée à faire cesser les bruits, elle n'a pas été condamnée à supprimer ce dispositif, vous ne pouvez donc pas en demander la suppression.

Salutations